



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 3434-2017/ARR/DES

du : 21/12/2017

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Pdte Commission Ens.	1
JONC	1
Archives NC	1
DES	1

ARRÊTÉ

fixant le calendrier d'ouverture des campagnes d'inscription aux prix, aides et bourses scolaires et d'études supérieures pour l'année 2018

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001 relative aux bourses de l'enseignement des premier et second degrés ;

Vu la délibération modifiée n° 36-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'un prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°11-2015/APS du 30 avril 2015 relative aux aides scolaires pour études supérieures ou spécialisées ;

Vu la délibération n° 13-2015/APS du 30 avril 2015 relative à la bourse d'accès aux grandes écoles ;

Vu le rapport n°39800-2017/1-ACTS/DES du 3 novembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les campagnes d'inscription pour les demandes d'attribution ou de renouvellement des prix, aides et bourses scolaires et d'études supérieures de la province Sud, sont ouvertes pour l'année 2018, selon le calendrier suivant :

Aide sollicitée	Année scolaire/universitaire concernée	Dates de retrait et de dépôt des dossiers
Bourses de l'enseignement des premier et second degrés <i>(Délibération n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001)</i>	Année scolaire 2019	Du 22 mai au 13 juillet 2018
Aides scolaires pour études supérieures ou spécialisées <i>(Délibération n° 11-2015/APS du 30 avril 2015)</i>	Nouvelle demande pour les années universitaires 2019 <i>(en Nouvelle-Calédonie)</i> 2019/2020 <i>(hors de Nouvelle-Calédonie)</i> Renouvellement Pour l'année universitaire 2018/2019 <i>hors de Nouvelle-Calédonie</i> 2018 <i>en Nouvelle Calédonie</i>	Du 27 juillet au 31 août 2018 Du 16 avril au 11 mai 2018 Du 27 juillet au 31 août 2018
Prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur <i>(Délibération modifiée n° 36-2006/APS du 3 août 2006)</i>	Année d'obtention du diplôme 2018	Du 1 ^{er} août 2018 au 11 janvier 2019
Bourse d'accès aux grandes écoles <i>(Délibération n°13-2015/APS du 30 avril 2015)</i>	Nouvelle demande et renouvellement Année universitaire 2018/2019	Du 14 mai au 28 juin 2018

ARTICLE 2 : Seuls les dossiers complets et transmis à la direction de l'éducation de la province Sud, dans les délais fixés par les campagnes, sont pris en compte et présentés en commission.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.